

PROCES VERBAL
Conseil Municipal du 28 juillet 2020

conseiller municipal (nom, prénom)	présent	absent (excusé, ayant donné pouvoir ...)	secrétaire de séance
BERGONHE Eric	X		
BLANC Alain		excusé, pouvoir à MOURGUES Christine	
BONICEL Pascale	X		
BOUNIOU Muriel	X		
CORDESSE Marianne	X		
MEYRUEIX Franck	X		
MOURGUES Christine	X		
PALMIER Jérôme	X		X
VALARIER Valérie	X		
VIDAL Fabrice	X		
VIEILLEDENT Luc	X		

Madame le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal et présente l'ordre du jour.

Elle y rajoute les questions suivantes :

- Budget Eau-Assainissement : tarifs 2021 eau potable, assainissement collectif, raccordement, SPANC.

- Intempéries du 12 juin 2020, dégâts sur les voies communales : plan de financement

- Intempéries du 12 juin 2020, dégâts sur l'espace public du Planet : plan de financement

Elle donne lecture des délibérations prises dans le cadre de la dernière réunion et invite Mesdames et Messieurs les Conseillers à signer le registre.

Ordre du jour :

↳ Budget Primitif Principal : vote du budget 2020.

↳ Budget Primitif Annexe « Multiservices » : vote du budget 2020.

↳ Budget Eau-Assainissement : vote du budget 2020.

↳ Aménagement de la Route des Buissières : quote-part financière de la CCALCT.

↳ Concours du Receveur Municipal : attribution d'indemnité.

↳ Budget Eau-Assainissement : tarifs 2021 eau potable, assainissement collectif, raccordement, SPANC.

↳ Intempéries du 12 juin 2020, dégâts sur les voies communales : plan de financement

↳ Intempéries du 12 juin 2020, dégâts sur l'espace public du Planet : plan de financement

↳ Questions diverses :

- règlement du PPRI : demande de la DDT de modification concernant l'implantation des serres agricoles ;

- déploiement de la fibre optique ;

- nomination d'un élu en charge des questions forestières.

Budget Primitif Principal : vote du budget 2020

Madame le Maire présente dans le détail le Budget Primitif Principal 2020.

↳ section de fonctionnement 315 000.00 €

↳ section d'investissement 308 984.39 €

Approuvé : membres présents-10 ; suffrages exprimés-11 (pour-11 ; contre-0) ; abstentions-0.

⇒ délibération n°DE2020-32

Budget Primitif Annexe « Multiservices » : vote du budget 2020

↳ section de fonctionnement 11 500.00 €

↳ section d'investissement 12 466.09 €

Approuvé : membres présents-10 ; suffrages exprimés-11 (pour-11 ; contre-0) ; abstentions-0.

⇒ délibération n°DE2020-33

Budget Eau-Assainissement : vote du budget 2020

↳ section de fonctionnement 165 500.00 €

↳ section d'investissement 132 400.00 €

Approuvé : membres présents-10 ; suffrages exprimés-11 (pour-11 ; contre-0) ; abstentions-0.

⇒ délibération n°DE2020-34

Aménagement de la Route des Buissières : quote-part financière de la CCALCT

Madame le Maire présente aux membres de l'assemblée les négociations avec la CCALCT (Communauté de Communes Aubrac Lot Causses Tarn) concernant le programme voirie d'intérêt communautaire 2020. Compte tenu des différents travaux programmés sur la commune d'Esclanèdes concernant plusieurs voies d'intérêt communautaire (VC n°2, 4, 7), la CCALCT a accepté le versement à la commune d'Esclanèdes de l'enveloppe de la quote-part financière prévue dans le cadre de sa délibération n°D18.125, soit 21 030 €.

Madame le Maire propose que cet apport soit inscrit sur le programme n°220 « Aménagement de la Route des Buissières ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE de demander le versement de la quote-part financière de la CCALCT d'un montant de 21 030 € sur le programme n°220 « Aménagement de la Route des Buissières » ;

DONNE MANDAT à Madame le Maire de signer tout document se rapportant à ce projet.

Approuvé : membres présents-10 ; suffrages exprimés-11 (pour-11 ; contre-0) ; abstentions-0.

⇒ délibération n°DE2020-35

Concours du Receveur Municipal : attribution d'indemnité

Madame le Maire rappelle que lors de chaque changement de municipalité, une nouvelle délibération doit être prise pour pouvoir accorder au comptable de la collectivité une indemnité de budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et régions et notamment son article 97,

Vu le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil et de budget allouées aux comptables non centralisateurs des services extérieurs du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux,

DÉCIDE d'attribuer cette indemnité de budget à Madame Isabelle SAVAJOL-PRIVAT, à partir de l'année 2020, le montant de l'indemnité de budget étant de 45,73 brut (secrétariat de mairie à temps plein) et 30,49 brut (secrétariat de mairie à temps incomplet) ;

S'ENGAGE à prévoir au Budget Principal de l'exercice en cours et des exercices à venir les crédits budgétaires et financiers, nécessaires et suffisants, à la couverture de la dépense procédant de la présente décision ;

PRÉCISE que la présente délibération est valable pour le présent mandat du Conseil Municipal ainsi que jusqu'au changement du bénéficiaire, le décompte pouvant varier d'une année sur l'autre.

Approuvé : membres présents-10 ; suffrages exprimés-11 (pour-11 ; contre-0) ; abstentions-0.
 ⇒ délibération n°DE2020-36

Budget Eau-Assainissement : tarifs 2021 eau potable, assainissement collectif, raccordement, SPANC

Madame le Maire propose de revoir les tarifs, applicables sur le territoire à l'exception du Causse de Sauveterre relevant du SIAEP du Causse de Sauveterre, et relatifs aux :

- termes fixes et à la consommation eau potable ;
- raccordements ;
- redevances du service public d'assainissement non collectif (SPANC).

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient à la collectivité de fixer les redevances des services publics locaux, les tarifs de raccordement et la grille tarifaire des interventions : et ce avant le début de la période de consommation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
 FIXE les tarifs suivants applicables au 1^{er} janvier 2021 :

TERMES FIXES ET CONSOMMATION		HT, en €	TVA, en %
EAU	terme fixe (abonnement annuel)	79.00	5.5
	terme fixe jardin et compteur de chantier (abonnement annuel)	27.00	
	consommation de 0 à 500 m3 (par m3)	1.73	
	consommation de 501 et plus (par m3)	1.23	
ASSAINISSEMENT	terme fixe (abonnement annuel)	58.00	10.0
	consommation (par m3)	0.91	

RACCORDEMENT (forfaits)		HT, en €	TVA, en %
EAU et ASSAINISSEMENT	complet avec frais d'accès au réseau (moins de 10 mètres)	1 485.00	20.0
	complet avec frais d'accès au réseau (plus de 10 mètres) et raccordement spécifique	sur devis	
	réduit avec frais d'accès au réseau	835.00	
	simple frais d'accès au réseau avec pose de compteur (parcelle lotie) et remise en service après résiliation	180.00	
EAU	complet avec frais d'accès au réseau (moins de 10 mètres)	1 275.00	
	complet avec frais d'accès au réseau (plus de 10 mètres)	sur devis	
	réduit avec frais d'accès au réseau	537.00	
	simple frais d'accès au réseau avec pose de compteur (parcelle lotie) et remise en service après résiliation	130.00	
	remplacement compteur gelé ou cassé	80.00	
ASSAINISSEMENT	complet avec frais d'accès au réseau (moins de 10 mètres)	1 060.00	
	complet avec frais d'accès au réseau (plus de 10 mètres)	sur devis	
	réduit avec frais d'accès au réseau	386.00	
	simple frais d'accès au réseau avec pose de compteur (parcelle lotie) et remise en service après résiliation	50.00	

SPANC		HT, en €	TVA, en %
CONTRÔLE	bon fonctionnement et d'entretien	120.00	10.0
	conception	100.00	
	bonne exécution des travaux	60.00	
	diagnostic vente immobilière	120.00	

Ces tarifs sont soumis à la TVA.

A ces tarifs s'ajouteront les redevances votées par les agences de l'eau, ou tout autre organisme pouvant s'y substituer.

Approuvé : membres présents-10 ; suffrages exprimés-9 (pour-6 ; contre-3) ; abstentions-2.

⇒ délibération n°DE2020-37

Intempéries du 12 juin 2020, dégâts sur les voies communales : plan de financement

Madame le Maire rappelle les dégâts, non assurables, causés sur la commune par les fortes pluies du 12 juin 2020, sa demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle et l'arrêté du Ministère de l'Intérieur du 6 juillet 2020 reconnaissant cet état.

Vu le courrier de la Préfecture du 1er juin 2020 concernant la dotation de solidarité nationale aux collectivités touchées par des événements climatiques ou géologiques (DSEC), Madame le Maire propose la réparation de 3 chemins très détériorés par cet épisode pluvieux. Elle présente le devis de l'entreprise SOMATRA pour un montant de 23 205.00 € HT. Elle propose de demander la DSEC pour financer les travaux de réfection, de canalisation des eaux pluviales et de nettoyage des fossés et valats répertoriés dans le PPRI de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, SOLLICITE auprès de l'Etat les aides permettant de valider le plan de financement suivant :

Montant des dépenses HT : 23 205 €

DSEC (Etat) : 18 564 €

Fonds propres : 4 641 €

DONNE MANDAT à Madame le Maire de signer tout document se rapportant à ce projet.

Approuvé : membres présents-10 ; suffrages exprimés-11 (pour-11 ; contre-0) ; abstentions-0.

⇒ délibération n°DE2020-38

Intempéries du 12 juin 2020, dégâts sur l'espace public du Planet : plan de financement

Madame le Maire rappelle les dégâts, non assurables, causés sur la commune par les fortes pluies du 12 juin 2020, sa demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle et l'arrêté du Ministère de l'Intérieur du 6 juillet 2020 reconnaissant cet état.

Vu le courrier de la Préfecture du 1er juin 2020 concernant la dotation de solidarité nationale aux collectivités touchées par des événements climatiques ou géologiques (DSEC), Madame le Maire propose le réaménagement de l'espace public du Grand Planet très détériorés par cet épisode pluvieux. Elle rappelle que ce site comporte des équipements sportifs (terrains aménagés de volley, basket, foot et pétanque) très fréquentés par notre population et celle de communes voisines. A ce jour, la sécurité des usagers n'est pas assurée. Pour cela, il est urgent d'effectuer des travaux de déblaiement des galets et de rebouchage des trous par nivelage. Il est aussi nécessaire de remettre en état le terrain de pétanque et le chemin d'accès au site.

Elle présente le devis de l'entreprise SARL VALENTIN TP pour un montant de 4 494.75 € HT. Elle propose de demander la DSEC pour financer les travaux de déblaiement et de réfection.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, SOLLICITE auprès de l'Etat les aides permettant de valider le plan de financement suivant :

Montant des dépenses HT : 4 494.75 €

DSEC (Etat) : 3 595.80 €

Fonds propres : 898.95 €

DONNE MANDAT à Madame le Maire de signer tout document se rapportant à ce projet.

Approuvé : membres présents-10 ; suffrages exprimés-11 (pour-11 ; contre-0) ; abstentions-0.
⇒ délibération n°DE2020-39

QUESTIONS DIVERSES

Règlement du PPRI : demande de la DDT de modification concernant l'implantation des serres agricoles

Madame le Maire présente le courrier de la DDT de Mende concernant la demande de modification du PPRI pour y intégrer la possibilité d'implantation des serres agricoles en zone de risque élevé (zones rouges du PPRI).

Approuvé : membres présents-10 ; suffrages exprimés-6 (pour-5 ; contre-1) ; abstentions-5.

Déploiement de la fibre optique

Lors de la réunion publique organisée par le Département et concernant le Très Haut Débit (THD), il a été présenté le site internet www.alliancetreshautdebit.fr. Ce site permet, dès maintenant, de voir les différentes zones où le déploiement de la fibre est effectif.

Ainsi, il convient de faire circuler l'information afin que les administrés consultent ce site pour savoir s'ils peuvent contacter leur opérateur et souscrire un abonnement à la fibre. Sur notre commune déjà plus de la moitié des habitants peuvent être connectés.

La cotisation annuelle de la commune au Syndicat Lozère Numérique est de 440 €. Le coût annoncé pour la commune est de 38€/prise, 249 prises sont prévues pour l'instant.

Le Déploiement de la fibre se poursuit et sera prochainement connecté pour le village de la Rocherousse et plus tardivement pour les Crottes.

Nomination d'un élu en charge des questions forestières

Madame le Maire présente le courrier de l'ONF concernant le patrimoine communal qui relève du régime forestier et dont la gestion est confiée à l'ONF. Les missions de l'ONF sont nombreuses : rédaction d'aménagements, surveillance du domaine et des équipements, commercialisation des bois, réalisation des travaux, préservation de la biodiversité et des paysages, accueil du public, protection contre les risques naturels. Le fil conducteur pour la conduite de ces missions est la concertation. Les échanges entre les personnels de l'ONF et les collectivités sont donc au cœur du dispositif.

Le service de terrain en charge de la gestion de notre patrimoine forestier est l'Unité Territoriale Causses (M. Yannick BUISSON, 8 chemin des Bernades, 48230 Chanac).

L'élu en charge des questions forestières, référent de notre commune, est M. Luc VIEILLEDENT.

Le secrétaire de séance,
PALMIER Jérôme



Le Président de séance,
Pascale BONICEL

